ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 2 Mars 1901 (12 Ventôse. An 109 de la République). 61e jour de l'année. 7le jour de l'hiver. 8le jour de la lune.
Lever du Soleil à 6 h. 45 ; coucher à 5 h. 41.
Lever de la lune à 2 h. 01 soir ; coucher à 4 h. 21 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 4 minutes sur hier.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 2 février :
Baromètre à 2 heures du soir : 750 m/m. (pluie ou vent). Hausse depuis la veille : 5 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 0° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 10° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest faible.

Lire à la 2e page :

La tentative de meurtre de Mouvaux (nouveaux détails).

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

SOUSCRIPTION PATRONALE

Une feuille de sacristie dit que nous menons campagne contre la souscription faite par les patrons et les curés en faveur des « Jaunes » de Montceau. Ce n'est pas exact.

Nous avons seulement voulu mettre les travailleurs de Roubaix en garde contre les manœuvres déloyales des gens qui opèrent au profit des valets de l'ancienne compagnie Chagot. Pas autre chose.

***

Continuons à relever quelques noms dans les listes de souscription du *Journal* soi-disant catholique et honnête :

MM. Lestienne-Prouvost, Edouard et Jules d'Halluin, Georges Wattine-Motte, René Wibaux, Alphonse Wattine, Paul Tiberghien-Toulemonde, Carlos Masurel, Motte-Wattine, Wibaux-Motte fils, chacun 20 *francs*.

MM. Joseph Toulemonde, Jean Lestienne-Motte, chacun 10 fr.

L'abbé Paul Peers 2 fr. ; l'abbé Herreng 5 fr.

Une « pêcheuse de Saint-Léger » (oh ! oh !) se fend de 10 centimes, tandis qu'un « solo-trompette » y va de quatre sols.

Mais à côté de celles des « ennemis de la Sociale », des « amis de Derouléde » des Tourquennois « qui attendent et espèrent » (le Roy ?), une souscription à retenir est celle-ci ;

Un groupe de jeunes gens futurs industriels, amis des bons ouvriers....65 fr.

Pas trop généreux, les fils à papa, qui aiment les bons ouvriers : ceux qui se laissent exploiter et tondre pour leur donner les rentes qu'ils mangent avec Margot à 25 ans et qu'ils distribuent aux curés à 50 ans.... Pour donner ces soixante-cinq francs, ils se sont mis, peut-être, à dix ou douze !... Ces fils à papa sont plus larges avec leurs catins.

***

Nous apprenons que la société capitaliste de boulangerie « l'Union » vient de décider l'envoi de 5,000 kilos de farine aux Jaunes de Monceau.

Quand MM. les capitalistes ont, par hasard, une idée généreuse, c'est qu'ils l'ont volée aux travailleurs.

Le but de cette donation, de cette générosité quelque peu intempestive et... étonnante éclate par le seul communiqué d'une agence de renseignements, distribué à profusion dans les cafés de Roubaix ; ce communiqué dit que « l'Union coopérative ANTI-SOCIALISTE a envoyé 5000 kilos de farine au Syndicat des jaunes de Monceau. » C'est le cabotinage de la charité s'étalant sans honte, sans pudeur.

Ce n'est plus de l'assistance sociale, c'est de la corruption de la démoralisation. C'est du pudisme : peut-on attendre autre chose de gens pour lesquels la liberté et l'indépendance sont des aspirations criminelles.

G. LESUR.

Leur patriotisme. — Nous avons reçu hier en nos bureaux, la visite d'un domestique, d'un négociant en vins et spiritueux de la ville qui est bien connu pour ses idées réactionnaires et patriotiques.

Ce brave garçon nous a déclaré que son patron, « sachant qu'il devait faire 28 jours l'avait prévenu et mis à la porte, pour éviter l'obligation morale et honnête de la reprendre et de lui payer une partie de ses semaines d'absence.

Par qui a-t-il été remplacé ? Par un domestique belge venant de Pecq ou d'Estaimpuis, gagé depuis quelque temps en Allemagne.

Est-ce pas qu'il est beau le patriotisme de nos cléricafards ?

Vol de palissades. — Dans la nuit de jeudi à vendredi et dans la précédente nuit, des inconnus ont détruit la clôture d'un terrain, formant l'angle des rues Colbert et Crabeau. Ils ont enlevé la porte, ainsi que plusieurs poteaux de clôture et les ronces artificielles.

Ce vol a été commis au préjudice de M. Briet Henri, propriétaire, demeurant rue Vauban, 41, qui a déposé une plainte.

Une enquête a été ouverte par la police.

Vol de zinc. — Un gamin nommé Achille Teirlynck, né à Roubaix le 21 mars 1885, apprêteur, demeurant rue de l'Alouette, cour Lavarque, 3, a été conduit au 2me arrondissement sous l'inculpation de vol de zinc, au Pont des Arts, au préjudice de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord.

En raison de son jeune âge et du peu d'importance du vol, il a été laissé en liberté.

Le ventre de Roubaix. — En février dernier, il a été abattu à Roubaix : 608 bœufs, vaches ou taureaux ; 276 veaux ; 1426 moutons ; 748 porcs ; 111 chevaux ; 1 âne.

Une vache a été saisie en partie, valeur 50 francs, pour tuberculose.

Grande cavalcade. — La commission des fêtes de la coopérative « La Paix » organise pour le 17 Mars, jour de la Mi-Carême, une grande cavalcade représentant toutes les organisations de la société

Elle invite les camarades qui désireraient participer à la vente des chansons de bien vouloir se faire inscrire dès aujourd'hui, de 8 heures à 10 heures du soir, à la coopérative « La Paix ».

Les chansons seront vendues 3 fr. 50 le cent.

Les membres de toutes les organisations sont instamment priés de bien vouloir prêter leur concours.

Partie de fléchettes. — Dimanche 3 mars, aura lieu une partie de fléchettes entre M. Renard Gustave et M. Desobry Carlos, un 31 31 ; l'enjeu est de 100 francs.

L'attaque aura lieu à 10 heures, chez Alexis Gustave, angle des rues de Croix et de Saint-Roch ; et le pendage aura lieu, à 2 heures, chez Desobry Jules, rue Henri-Marc, à l'Epeule.

Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu chez M. Joseph Leveugle, Le nommé Despretz Albert, chaudronnier, âgé de 28 ans, demeurant rue de la Bondelle, 55, a reçu une tôle chanfreinée sur le médius droit ; l'amputation de la phalangette a été opérée.

Le docteur Picquet a déclaré 21 jours d'incapacité de travail.

Le 28, un accident est survenu chez M. Motte et Meillassoux frères.

Le nommé Vandemeulebrouck Louis, profession apprêteur, âgé de 14 ans 1/2, demeurant à Wattrelos Carlouyère s'est brulé à la main droite qui a été prise entre le cylindre et le drap d'un métier à chauffer les cartons.

Le docteur Godefroy a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 28, un accident est survenu chez MM. Motte et Meillassoux frères.

Le nommé Revard Charles, dégraisseur, âgé de 45 ans, demeurant rue des Aris, cour Desroussaux, 2, a eu le coude contusionné entre deux rouleaux.

Le docteur Godefroy a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 27 février, un accident est survenu chez Mme Vve Gaydet et fils.

Le nommé Jules Liénart, sécheur, âgé de 49 ans, demeurant rue Boucher-de-Perthes, 123, s'est contusionné le genou droit en tombant.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours de repos.

Escrime. — Le dimanche 3 mars, à 4 heures, aura lieu rue du Fontenoy, 81, Café Molière, un assaut organisé par la société d'escrime *Le Contre de Quarte*.

Savon des Princes du Congo
de t

Théâtres et Concerts

LE PUITS QUI PARLE

Le Grand Théâtre donnera dimanche, à 3 h., pour la première fois à Roubaix, une très amusante opérette-féerique, LE PUITS QUI PARLE, dont Audran, l'auteur de la « Mascotte », écrit la musique.

LE PUITS QUI PARLE comporte deux jolis ballets, des tableaux intéressants, une gracieuse apparition au sommet d'une cascade d'eau naturelle, etc.

C'est un charmant spectacle pour les grands et les petits, car tout le monde peut voir LE PUITS QUI PARLE.

Cette opérette sera jouée par Mme Lefebvre, M. Bérelmont, Mme Lefort, M. Darman, M. Fertinel, etc.

La location est ouverte.

Théâtre Courveur. — Dimanche 3 mars, à six heures, « JACQUES L'HONNEUR » drame en 5 actes et 9 tableaux et deuxième représentation du Grand succès « LA DAME DE CHEZ MAXIM'S », comédie en 3 actes de Georges Feydeau.

Au 2e acte, chanson de la Marmite par Mme Henriot.

Prochainement « LE VOYAGE EN CHINE » opéra-comique à grand spectacle au bénéfice de M. et Mme Lejeune.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Réunions du samedi 2 mars

La 15e section, à 8 heures et demie du soir en son local, rue du Grand-Chemin à l'Assemblée.

— La 16e section à 8 heures et demie du soir chez A. Mansart, rue de l'Epeule, 77.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Société mutuelle des Médaillés et des Soldats coloniaux français. — La réunion générale aura lieu le dimanche 3 mars prochain, à 6 heures précises, au local de la société, Grande-Rue, 77.

Ordre du jour : Paiement des cotisations ; admissions de nouveaux membres ; nomination d'un secrétaire.

Chambre syndicale des ouvriers liseurs et piqueurs de cartons. — Tous les ouvriers liseurs et piqueurs de cartons sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 3 courant, à 4 heures précises, au siège du syndicat chez Théophile Ghysem, angle des rues de l'Epeule et du Grand-Chemin.

Ordre du jour : Affaire ministérielle ; situation de la caisse ; réception des nouveaux adhérents.

DEUX REMÈDES NOUVEAUX

Le rhume de cerveau et le mal de dents sont deux indispositions que l'on soigne mal. Quelques prises de Coryzol Berthiot suffisent cependant pour guérir en 24 heures le rhume de cerveau, et une application d'Adol Berthiot fait disparaître les plus violents maux de dents. — Adresser, à Paris, 1 fr. 35 pour une boîte de Coryzol ou 0 f. 70 pour un flacon d'Adol.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 1 mars 1901

NAISSANCES. — Marcel Nuyttens, rue de Lenze, cour Vandendorpe, 1. — Germaine Allemeersch, rue du Luxembourg, cour Dekee, 2. — Raymond Gelot, rue Jacquart, 172. — Marcelle Lempereur, rue de la Gare, 16. — Hélène Dalen, boulevard de Cambrai. — Blanche Wattel, boulevard de Cambrai. — Edmond Dupret, boulevard de Cambrai. — Théodore Houzet boulevard de Cambrai. — Julia Blomme, rue Blanchemaille. Hélène Reelands, rue d'Alger, 14.

DÉCÈS. — Charles Desseyn, 31 ans, boulevard de Metz, 87.

TOURCOING

Le nouveau Directeur du service des eaux. — Hier, à trois heures, a eu lieu, au siège du service des eaux, rue de Lille, l'installation par M. Salembier, adjoint au maire, de M. Edouard Nourtier, ingénieur des Arts et Manufactures, en qualité de Directeur dudit service, en remplacement de M. Binet décédé.

Cours d'instruction militaire. — On nous prie de rappeler aux jeunes conscrits que le cours d'instruction militaire a lieu tous les dimanches matin de 9 h. à midi, au gymnase municipal, rue Verte, 71. Quoique les leçons soient commencées depuis le 17 février, on pourra encore s'inscrire jusqu'au 17 mars, dernier délai.

La cotisation pour l'anné est de deux fr. chaque élève doit se fournir d'un pantalon blanc et d'une paire de guêtres blanches, le reste est fourni par la société. Chaque présen e au cours, compte pour un point ; ces points sont additionnés aux points de tir pour les prix de fin d'année.

Tentative de suicide. — Hier matin, vers 11 h. 1/1, le nommé Van de Vergaete François-Pierre, âgé de 54 ans, né à Gand, a tenté de se suicider dans son domicile, rue du Moulin-Fagot, 70.

Profitant de l'absence de sa femme, qui était allée au jardin, il s'est plongé un couteau de cuisine pointu au-dessous de la région du cœur.

C'est sa femme qui a retiré le couteau de la blessure, en présence de plusieurs témoins.

MM. les docteurs Beulque et Leduc, appelés aussitôt, ont constaté que le couteau avait dû perforer l'estomac.

Ils estiment que le blessé est en danger de mort. Cet homme souffrait énormément d'un asthme depuis un an et avait déjà manifesté l'intention de se suicider. Il était anciennement concierge de l'école industrielle de la rue du Casino.

Parti ouvrier. — Le Comité exécutif informe les membres du Parti ouvrier qu'une nouvelle section est en formation chez le citoyen Constant Flament, estaminet de l'Union des travailleurs anciennement Coq anglais, rue du Brun-Pain.

La reconnaissance de cette nouvelle section se fera dimanche prochain 3 mars, à 4 heures précises.

Une causerie-conférence devant être faite par un membre du Parti ouvrier, le Comité exécutif invite les groupes de toutes les sections à se trouver chez le citoyen Constant Flament, à 4 heures précises.

Nous espérons que les socialistes se feront un plaisir d'assister à la formation d'une section dans ce quartier, jusqu'ici, inféodé à la politique opportuniste.

Les rentes du travail. — Eggermont Constantin, 21 ans, demeurant à Mouscron, tisseur chez Mme veuve Florian Desplanque et Cie, rue Desurmont, a eu le doigt de l'index gauche écrasé entre un tonneau et le sol.

M. le docteur Dewyn a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

— Molin Charles, 35 ans, demeurant rue du Levant, 123, débourreur à l'établissement Emile Leplat et fils, rue Duguay-Trouin s'est donné un tour de reins en soulevant une carde.

M. le docteur Playoust a prescrit un repos de 8 jours.

— Castel Jean, 19 ans, demeurant rue de Gand, 192, rattacheur à la filature Honoré Ferrant, rue de la Malianne a eu le doigt majeur de la main droite projeté violemment contre un engrenage.

M. le docteur Delegrange a constaté une plaie contuse et a prescrit un repos d'une dizaine de jours.

Arrivages aux Halles. — Moules 300 kil. ; huîtres 1000 kil. ; Marée 2700 kil. ; pommes de terre 200 kil. ; Carottes 150 kil. ; Dignons 120 kil. ; oranges 250 kil.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 1 mars 1901

NAISSANCES. — Dusautois Blanche, à la Maternité. — Desrumaux Paul, rue Saint-Omer. — Cloet Fernande rue des Phalempins, 52. — Leman Jeanne, rue de la Croix-Blanche, 134. — Lobelle Andréa, rue du Japon, 28.

DÉCÈS. — Wastyn Sidonie, 21 ans, rue de Gand, 654. — Leclercq Laure, 15 ans, rue Malcense, 231. — Dillies Michel, 57 ans, rue Verte, 21. — Dehaene Apolline, 52 ans, rue Blanche-Porte, 445. — Samain Louis, 5 jours, rue Nationale, 122. — Verhé Auguste, 63 ans, rue du Blanc-seau, 229.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Ivresse. — Le nommé Carnoy Pierre-Joseph, 31 ans, tuyauteur, né et demeurant à Roubaix, rue de la Paix, 62, délibérairre, menait grand tapage à la porte de la fabrique Holden.

La garde Ghesquière le conduisit au violon où il s'endormit et à son réveil il fut relaché après avoir eu un procès-verbal pour ivresse.

Pas de patentes. — Le garde Delfortrie a fait déposer à la Mairie les baluchons de deux marchands ambulants qui offraient à domicile, sans avoir de patentes, des brosses pour lampes et des supports en fil de fer.

LYS. — Accidents de travail. — Un accident est survenu chez M. Roty, mécanicien, rue de Leers, à Lys.

Jules Roty fils, âgé de 28 ans, a reçu un outil de tourneur sur la main droite.

Le docteur Wartel a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Chez M. Boutemy frère, est survenu un accident qui aurait pu avoir des suites graves. Le nommé Auguste Debrune, âgé de 15 ans, porteur de volants, demeurant à Wattrelos, passait près d'une poulie, et sans pouvoir s'en rendre compte comment est arrivé cet accident, il resta son tablier s'enroular autour de la poulie. Lui-même fut entraîné dans le mouvement de rotation. Il tourna pendant trois minutes, aussitôt les autres ouvriers firent arrêter la machine.

Debrune fut détaché de sa triste position. Il a déclaré ne rien ressentir ; mais le lendemain, il s'est plaint de douleurs dans tout le corps.

M. le docteur Lamotte de Willems a constaté quelques plaies aux bras et au pied gauche ainsi qu'une contusion au thorax : 20 jours de repos.

Parti ouvrier français. Section de Lys. — Nos édiles réactionnaires se sont réunis hier soir sous la présidence habituelle du maire réactionnaire qui a nom Boutemy.

Après l'installation des belles lui permettant de faire danser à volonté les paulins, la séance fut ouverte à 5 h. 1/2 pour être close trois quarts d'heure plus tard, temps pendant lequel nos honorables se chamaillèrent pour ne rien faire.

Un peu avant l'ouverture de la séance, une lettre fut remise par le citoyen Casimir Liénard, délégué de la section de Lys, réitérant la demande faite dans la session de novembre dernier par le parti ouvrier français On se rappelle que le Parti Ouvrier avait demandé à ce que les réunions du Conseil municipal se fissent désormais, non à 6 heures du soir, mais à 8 heures, comme dans la presque totalité des communes voisines et ceci afin de permettre aux électeurs d'y assister.

Après avoir donné connaissance de la dite lettre, le président demanda l'avis de l'assemblée municipale qui repoussa à l'unanimité moins quatre voix la proposition de la section de Lys.

Electeurs, habitants, contribuables jugez la façon dont vous êtes représentés au sein du conseil municipal

On fait les réunions aux heures que les ouvriers sont tenus dans les ateliers.

Donc nos conseillers ont peur de la lumière.

Voici la teneur de cette deuxième lettre ouverte, adressée à M. le Maire de Lys-lez-Lannois :

Monsieur,

La section de Lys, dans sa séance du 21 novembre 1900, avait décidé de nous envoyer une lettre pour nous demander de bien vouloir faire les réunions du conseil municipal à 8 h. du soir. Comme nous n'avons pas eu satisfaction et même pas de réponse, nous avons décidé de vous envoyer une seconde lettre, afin qu'elle puisse être lue en séance du conseil aujourd'hui. Nous espérons que vous voudrez accéder à notre demande, d'autant plus que tous les habitants, ou plutôt la plupart pourraient ainsi assister au Conseil municipal, car, à 8 h., tous les ouvriers sont libres.

Dans l'espoir que vous ferez droit à notre demande, recevez, Monsieur, mes salutations

Le secrétaire de la section : Clovis Leclercq.

Parti Ouvrier. — *Groupe l'Avant-Garde.* — Réunion du groupe le dimanche 3 mars 1901, à trois heures du soir, chez le citoyen Dubus Emile, derrière l'église.

Ordre du jour. — Recettes des cotisations ; Réception des nouveaux adhérents ; Rapport des délégués ; Question de la Fête du 18 Mars.

HEM. — Conférence organisée par les cabaretiers. — Dimanche 3 mars, à deux heures précises de l'après-midi, aura lieu, chez M. Louis Vanasbrouck, estaminet du Saint-Louis, « Aux Trois Bandits », une conférence organisée par les cabaretiers de la commune, avec le concours assuré d'un délégué du comité de défense de la région du Nord.

Sujet de la conférence :

La situation créée par la nouvelle loi sur les boissons et les mesures à prendre.

Avis. — 1° Les cabaretiers des communes voisines sont invités à assister à la réunion.

2° Ne seront admis dans la salle que les cabaretiers qui sont priés de se munir d'une de leurs feuilles de contribution qui d'une pièce attestant leur profession.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal de Marcq-en-Barœul se réunira, Lundi soir, à 8 heures, pour délibérer sur les propositions portées à l'ordre du jour suivant :

1° Travaux et fournitures pour travaux communaux (réception) ;

2° Travaux et fournitures pour travaux communaux (décomptes) ;

3° Crédits à voter s'il y a lieu ;

4° Taxes militaires ;

5° Demande de Mme Boidin, institutrice-adjointe ;

6° Prestations ;

7° Recensement de la population, crédits à voter ;

8° Interdiction de séjour. Révision des localités.

ROUVAIX. — Pour l'œuvre de l'Hospice. — Une personne charitable a fait don d'une somme de 3 francs au profit de l'œuvre de l'hospice.

LE NORD

LILLE

NÉCROLOGIE

Notre collaborateur et ami André Pioteix vient d'avoir la vive douleur de perdre son père décédé, hier vendredi, à Magnac-Laval (Haute-Vienne) dans sa soixante-neuvième année, après une longue maladie.

En cette triste circonstance, nous tenons à adresser à notre collaborateur et à sa famille nos condoléances les plus sincères.

Les obsèques auront lieu à Magnac-Laval, dimanche à 4 heures de l'après-midi.

LES TRAMWAYS

M. Vincent, préfet du Nord, a pris l'arrêté suivant concernant la Compagnie des tramways :

« Nous, préfet du Nord, officier de l'Ordre de la légion d'honneur ;

Vu le décret du 9 août 1900 déclarant d'utilité publique le projet de substitution de la traction électrique à la traction par chevaux ou à vapeur sur le réseau des tramways de Lille, la modification de l'emplacement ou le doublement des voies sur un certain nombre de lignes, et d'établissement d'un nouveau réseau ; la concession électrique et approuvant la convention passée le 2 août 1900 entre M. le Maire de Lille et la Compagnie des tramways du département du Nord, pour la rétrocession de l'entreprise aux conditions du cahier des charges annexé à cette convention ;

Vu le projet de détail présenté le 1er décembre 1900 ;

Vu l'article 4 de la convention du 2 août 1900 portant que sur les lignes où le fil aérien n'est pas admis la Compagnie est autorisée à recourir à un autre système qui doit être accepté par la municipalité et par M. le Ministre des travaux publics ;

Vu l'article 11 du cahier des charges stipulant que le nombre et l'emplacement des stations doivent être déterminés lors de l'approbation des projets définitifs ;

Vu le rapport de MM. les ingénieurs du contrôle en date des 9 et 14 février 1901 ;

Considérant que la Compagnie rétrocessionnaire n'a pas satisfait à l'article 4 de la convention et à l'article 11 du cahier des charges ;

Arrêtons :

Article 1er. — La Compagnie des tramways du département du Nord est mise en demeure, sous peine de déchéance, d'avoir, dans un délai de 15 jours à partir de la notification du présent arrêté, à compléter les pièces du projet de détail par l'indication :

A. — Du système de traction à appliquer aux lignes qui ne seront pas desservies par fil aérien ;

B. — Du nombre et de l'emplacement des gares, stations et arrêts ;

Art. 2. — M. l'ingénieur en chef du département est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié par ses soins à la Cie des tramways du département du Nord et dont ampliation sera adressée à M. le maire de Lille.

Lille, le 15 février 1901.

Le préfet du Nord :
Signé : VINCENT

FUNÉRAILLES

Nous avons annoncé la mort, à St-Etienne du citoyen Blanchot, directeur du cimetière du Soleil, beau-frère de notre imprimeur et ami, le citoyen Lagrange.

Au sujet de ses obsèques, nous lisons dans le « Stéphanois » :

« Hier, ont eu lieu les funérailles civiles du citoyen Blanchot, membre actif de la Libre-Pensée. Le citoyen Fournet, vice-président, a dit un dernier souvenir à la mémoire du défunt au nom de la Libre-Pensée

Le citoyen Benjamin Ledin, au nom du Comité socialiste et de la Libre-Pensée a retracé la vie toute dévouée du vaillant socialiste et libre-penseur qu'était le citoyen Blanchot.

Le citoyen Argaud, au nom de l'administration municipale, a remercié la famille du défunt. La foule s'est retirée recueillie et émue en emportant un touchant souvenir des discours qui y ont été prononcés.

Une collecte faite à la sortie du cimetière au bénéfice des grévistes de Montceau-les-Mines et de Saint-Eloy, a produit la somme de 25 francs.

Le convoi était composé de quinze cents personnes. »

LES « REMPLAÇANTES »

M. le commissaire du 9e arrondissement a dressé, hier, procès-verbal à un fermier de Mons-en-Barœul, le nommé Désiré Dermas, pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

Le lait écrémé était livré par Delmas pour du lait pur.

Mères de famille, veillez !

POUR LA DERNIÈRE FOIS

NOUS PRÉVENONS

MM. les Cabaretiers

qui malgré les avertissements réitérés que nous leur avons donnés continuent à servir aux consommateurs des imitations pour du BANYULS-TRILLES, qu'ils s'exposent à être déférés devant les tribunaux pour tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

Il serait préférable pour eux de déclarer franchement qu'ils n'ont pas de notre produit plutôt que de servir des mixtures malfaisantes à la place.

TRILLES et FILS.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 1er mars 1901

Affaires diverses. — Gustave Arnould, de Lille, est cet individu qui a réussi à escroquer une soixantaine de francs, tant en numéraire qu'en liquides, à une cabaretière à laquelle il avait montré un papier qui lui aurait permis de toucher 125 francs à quelques jours de là.

Quatre mois de prison à Arnould, qui est un repris de justice.

— 15 jours de prison par défaut à Marthe Taelman, pour vol d'effets d'habillement aux époux Gheldorf, demeurant rue d'Oran, à Roubaix.

— Louis Mullié, un professionnel des perquisitions dans les basse-cours de la campagne, se croyant que sa dernière condamnation, huit mois de prison, prononcée par défaut, pour vol d'un chien et de poules soit trop sévère, il fait opposition, et il obtient confirmation pure et simple du jugement.

Charles Derieux d'Halluin s'est établi cabaretier, et il est allé payer sa licence chez le receveur buraliste, qui, paraît-il lui a permis de passer outre aux prescriptions de la loi sur les débits de boissons prescrivant une déclaration préalable de 15 jours avant l'ouverture d'un estaminet. Derieux a ouvert « l'usine » et s'est attiré un procès-verbal qui l'amène en correctionnelle.

Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas, en l'espèce, d'intention délictueuse de la part de Derieux, qu'il l'a acquitté purement et simplement.

— Juliette Frotain a volé du numéraire, 25 fr. environ, à son patron. Elle a été condamnée par défaut à 30 jours de prison. Sur opposition, cette peine est réduite à 15 jours, avec sursis.

— Mendiants : 6 jours à Jules Corsele, 24 heures à Jean Debuf, et à Louis Marthe, de Lille.

— Fraudeurs : 12 jours à Emma Hutsebel, 19 ans, cabaretière à Wattrelos, et 6 jours à Marie Bérangier, 46 ans 1/2, tisseuse à Wattrelos, avec chacune solidairement 100 fr. d'amende, pour contrebande de café et de cigarettes.

— 6 jours à François Dupont, pour vagabondage.

— A Maximilien Gose, de Roubaix, 8 mois pour rébellion, outrages et infraction à un arrêté d'expulsion.

— Pour coups à Mme Somon, cabaretière, rue des Murets, à Houplines, 1 mois avec sursis à J.-B. Janne.

— A Acharius Lapère, de Comines, 30 fr. d'amende avec sursis pour coups.

— Arthur Bonnet, de Bousbaix, encourt 6 jours pour coups à Aimé Vanderhecke, garçon boucher, Grande-Rue.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 1er mars 1901

EXPROPRIATIONS

pour le remaniement général de la gare de Tourcoing et pour l'érection d'une gare annexe

Dans sa séance de vendredi, le jury s'est prononcé dans les affaires suivantes :

M. Alphonse Corman, cabaretier au Sapin-Vert, locataire d'un immeuble acquis par la Compagnie à M. Louis Watteau, de la contenance de 12 ares de cour, bâtiment et jardin, demande 5,700 fr. d'indemnité. La Compagnie offre 450 fr. Le jury accoue 1,500 fr.

— A M. Julien Lefebvre, cabaretier à Wattrelos, rue Fleury, propriétaire de 35 centiares de bâtiment, cour et jardin, il est offert 5,436 fr. La demande est de 12,555 fr. 20. Allocation 8,170 fr.

— M. Dulieu, chauffeur, locataire du précédent, obtient 21 fr., offre acceptée.

— A Mme Dulieu, il est alloué 36 fr., pour dépossession du local qu'elle loualt. L'offre était de 24 fr.

— Le jury alloue 14.750 fr. à M. Henri Lefebvre, marchand de charbon au Sapin Vert, dépossédé de 2 ares 57 centiares de maison cour et bâtiment. L'offre était de 8,862 fr. A la demande de 22,138 fr. 48.

M. Henri Wattel, jardinier, rue Fleury, à Wattrelos. Offre 6.042 fr. Demande 16.343 fr. 68 Allocation 8,920 fr.

— La locataire du précédent, Mme veuve Sidonie Léon, demande 160 fr. on lui offre 28 fr. Le jury accorde 45 fr.

— Autre locataire, M. Lannoy. Offre 28 fr. Demande 150 fr. Allocation 625 fr.

— M. Pierre Herman, propriétaire de 1 are 41 centiares de terrain. Demande 4410 fr. Offre 705 fr. Allocation 705 fr., c'est-à-dire que l'offre de la Compagnie est validée.

— M. Honoré Tennel, locataire du précédent, demande 141 fr. on lui offre 10 fr. Il obtient 40 fr.

— A M. Louis Catteau Ledoux, propriétaire à Tourcoing, boulevard Victor-Hugo, 42, dépossédé de 26 ares 34, de maisons, de jardins, de cours et bâtiments, il est offert 2,388 fr. Demande 76,217 fr. 28, allocation 40,120.

Les locataires sont traités comme suit :

— 40 fr. à M. Barmon, à qui l'on offrait 40 fr. et qui en demandait 40 fr.

— 40 fr. à M. Alphonse Fouflot. Offre, 20 fr. Demande, 100 fr.

— 40 fr. à M. Louis Leroy. Offre, 20 fr. Demande, 100 fr.

— 600 fr. à Mme Picavet, qui demandait 900 fr. L'offre était de 200 fr.

— 85 fr. à Elise Mamylle. Offre, 30 fr. Demande, 160 fr.

— 65 fr. à M. Vanandensiove, auquel il était offert 20 fr. et qui demandait 150 fr.

— Mme veuve Cger-Larivière, exproprié d'une parcelle de 3 ares 27 centiares de maison, bâtiment et jardin. Demande, 18,007 fr. 68. L'offre était de 8,562 fr. Allocation, 11,900 fr.

— Au locataire du précédent, M. Vandenabelle, 800 francs d'indemnité ; la demande était de 3,600 et l'offre de 200 fr.

A M. Pierre Herman, propriétaire de six maisons, jardins et bâtiments, pour une contenance de 10 ares 10 centiares, il est offert 18,900 francs. La demande était de 48,242 fr. 80 : allocation, 25,100 fr.

Les locataires du précédent immeuble sont traités comme suit :

— A Charles Montmorency, auquel il est offert 60 francs, il est alloué 500 fr. Demande 3,960 fr. 75.

— Vve Cattonnette, offre 24 fr. Demande 1000 fr. Allocation 300 fr.

— Albert Vausingle. Offre, 26 fr., demande 100 fr., allocation, 40 fr.

— Vve Jeannette Devinck. Offre, 22 fr., demande, 100 fr., allocation, 35 fr.

— Gustave Vandebrocle. Offre, 20 fr., demande 100 fr., allocation 35 fr.

Enfin, le jury alloue 100 fr. d'indemnité à M. Abage-Lepers, locataire d'un pré de 98 ares 31 centiares appartenant à M. Julien Lagache, de Roubaix.

La Compagnie lui offrait 375 fr. 15

Les opérations du jury *se sont terminées* par ces derniers résultats.

N'ACHETEZ NE VENDEZ AUCUN TITRE

Sans consulter M. E. BULTE

35, rue Neuve, ROUBAIX

Maison fondée en 1892

La Maison a pour principe de ne recommander que de bonnes et anciennes valeurs.

Elle dirige la PETITE ÉPARGNE dans des placements avantageux en obligations de villes ou en *rentes*.

Elle indique aux rentiers et aux capitalistes les valeurs industrielles rémunératrices, en même temps que solides.

La Maison N'A AUCUN REPRÉSENTANT, M. Bulté tenant à conseiller lui-même ses clients, suivant la situation financière de chacun d'eux.

UNE ENFANT SAUVÉE

Evénement confirmé par le Maire

Toute une famille encore sous l'impression des vives inquiétudes qu'elle a ressenties à l'égard d'une enfant de neuf ans qu'elle était bien chère, Mlle Marie Bernard de Fillières (Meurthe-et-Moselle), exprime sa vive reconnaissance à ceux qui l'ont sauvée d'un grand danger. Il nous est parvenu une lettre qui porte les signatures suivantes : Mlle Marie Bernard, M. Bernard, son père, Mme Gilson et Mme Molinié ; M. le maire de Fillières a non seulement légalisé les signatures, mais il a encore confirmé la véracité des renseignements. Depuis longtemps, l'enfant était très malade et tous les remèdes avaient été vainement essayés ; on avait un jour conseillé à son père de lui faire prendre les Pilules Pink et le résultat fut excellent. Ce n'est qu'après avoir constaté la persistance de la guérison de sa fille, qu'il a fait la déclaration suivante :

Mlle Marie BERNARD, d'après une photographie

« J'ai tenu, avant de vous écrire à être très sûr que les bons résultats que j'ai obtenus en faisant l'emploi des Pilules Pink pour ma fille, étaient réels et durables. L'enfant avait dû le médecin, était anémique et il lui avait prescrit des toniques et une nourriture fortifiante. Mais ni les forces, ni l'appétit n'étaient revenus, et, en plus, elle était devenue si faible qu'elle dut garder complètement le lit et que tous la condamnaient à une fin prochaine. Je lui fis prendre alors les Pilules Pink et un notable changement s'opéra en elle. Rapidement, elle éprouva un mieux sensible et il ne restait plus bientôt aucune trace de maladie.

Une année après, quelques symptômes d'affaiblissement s'étant produits, je fis à nouveau usage des Pilules Pink et j'eus la satisfaction de voir qu'elles agissaient sur elle avec la même efficacité. Elle se porte bien aujourd'hui. »

Signé : BERNARD père.

Ont également signé cette attestation :
M. Bernard, Bernard père, Mme Gilson, Mme Molinié.

Vu pour légalisation des seules signatures de M. Bernard et des signataires ci-joint.
Le Maire de Fillières
François

Les Piles Pink reconstituent et enrichissent le sang et de la sorte préviennent et guérissent les maladies issues de sa pauvreté, comme l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatismes et l'affaiblissement chez l'homme et chez la femme, chez l'enfant et chez les vieillards. Les effets produits par les Pilules Pink sont durables et il suffit de renouveler à la moindre alerte leur emploi pour conjurer tout danger de rechute. Notre reporter a vérifié les faits et a reçu lui-même les déclarations des signataires de la lettre. Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt général : Gablin et Cie, cité Trévise, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante par six boîtes, franco contre mandat.

PARIS-OFFICE

10, Rue Hérold, 10

(PRÈS LA BANQUE DE FRANCE)

Contentieux. — Consultations sur toutes procédures — Vérification de tous les états de frais de justice même acquittés. — Défense devant toutes juridictions. — Contrôle des renseignements commerciaux. — Prêts sur propriétés usufruits et successions.

Renseignements gratuits sur demande adressés à M. ANTOLLARD, directeur du PARIS-OFFICE, 10, rue Hérold, près la Banque de France.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs et recommandons tout spécialement l'innovation du service par colis postal du CAFE TURC, brûlé, si renommé et nous ne doutons pas que la plupart de nos lecteurs voudront profiter de l'avantage qui leur est offert.

(Voir l'annonce à la dernière page).

VER SOLITAIRE

EXPULSION CERTAINE PAR LE

CESTODICIDE

Envoi franco contre mandat-poste de 6 fr. à M. E. FIÉVET, Pharmacien Chimiste de 1re Classe ; Fournisseur de la